

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur Loïc DEMEESTER, Secrétaire général de l'Ecole Européenne de Droit (EED) de l'Université Toulouse 1 Capitole,

à l'effet de signer, pour les formations dispensées par l'Ecole Européenne de Droit :

- les attestations d'inscription
- les attestations de sélection pour une mobilité internationale
- les attestations de validation d'un diplôme, conformément aux délibérations du jury
- les attestations de délivrance retardée d'un diplôme
- les attestations de moyenne sur la durée du diplôme
- les attestations de non classement des diplômés d'une formation

En cas d'absence de Monsieur Loïc DEMEESTER, Secrétaire général de l'EED, Monsieur Lukas RASS-MASSON, Directeur de l'EED, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Lukas RASS-MASSON et Mme Marie DELORD en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

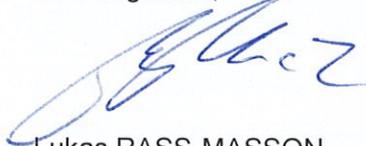
Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> février 2022

Le délégataire,



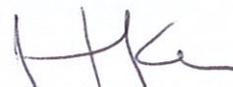
Loïc DEMEESTER

Le délégataire,



Lukas RASS-MASSON

Le Président,



Hugues KENFACK

